

N° 574. — *ORDONNANCE* approuvant les élections faites dans le district d'Anatonu (île Raevavae).

Nous, POMARE V, Roi des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire de la République,

Vu la loi du 6 avril 1866 ;

Vu le résultat des élections qui ont eu lieu dans le district d'Anatonu (île Raevavae) pour le remplacement du député et de divers conseillers,

ORDONNONS :

Sont approuvées les élections, comme député, conseillers titulaires, conseillers suppléants, des indigènes désignés ci-après :

Tehabe a Tiara, élu député en remplacement de Mahao a Teoa, qui a quitté l'île ;

Teapehu a Paparani, conseiller suppléant, élu conseiller titulaire en remplacement de Amaaura, qui a quitté l'île ;

Maraearo a Avae, élu conseiller suppléant en remplacement de Teapehu, élu conseiller titulaire ;

Manaia, élu conseiller suppléant en remplacement de Tutavae, décédé.

Papeete, le 20 septembre 1879.

Signé : F. PLANCHE.

Signé : POMARE V.

N° 575. — *ORDONNANCE* approuvant les élections faites dans le district de Teahupoo.

Nous, POMARE V, Roi des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire de la République,

Vu la loi du 6 avril 1866,

ORDONNONS :

Sont approuvées les élections des conseillers du district de Teahupoo, désignés ci-après :

Député : Tahitorai a Tahitoe ;

Conseillers titulaires : Huioutu a Maamaatuaiahutapu, Faato a Teamo ;

Conseillers suppléants : Taoa a Tiboni, Teravahia a Pane, Arooromaa a Teehuvivi, Timi a Tere.

Papeete, le 20 septembre 1879.

Signé : F. PLANCHE.

Signé : POMARE V.